



Commune de Garnich  
15 rue de l'école  
L-8353 Garnich

Tél: 380019-1

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a nouvellement arrêté, en sa séance du 6 octobre 2021, un règlement communal ayant comme objet le subventionnement d'investissements dans les installations de protection contre l'eau en cas d'inondations. La Ministre de l'Intérieur a pris connaissance de ce règlement en date du 27 octobre 2021.

Ce règlement est déposé au secrétariat communal conformément à l'art. 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. L'entrée en vigueur de ce dernier est le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Garnich, le 3 novembre 2021